

**Arrêté n° AP 093 – 20210114 – Centres de vaccination – SSD**

**fixant la liste des centres désignés pour assurer la vaccination sur le département de la Seine-Saint-Denis dans le cadre de la campagne de vaccination contre la covid-19**

**Le préfet de Seine-Saint-Denis**

**Vu** le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3136-1 et R\* 3131-18 ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;

**Vu** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment son article 53-1 ;

**Vu** le décret du président de la République du 10 avril 2019 nommant monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la Seine-Saint-Denis ;

**Vu** l'avis du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 14 janvier 2021, consultable sur le site : [www.ars.iledefrance.sante.fr](http://www.ars.iledefrance.sante.fr) ;

**Considérant** de la campagne de vaccination contre la covid-19 organisée dans les conditions prévues à l'article 53-1 du décret du 29 octobre 2020 susvisé ; que, en application du VIII bis du même article, le représentant de l'Etat dans le département désigne, après avis du directeur général de l'agence régionale de santé, les centres de vaccination participant à cette campagne ;

**Considérant** que, en application des articles R.\* 3131-18 du code de la santé publique, le préfet de police exerce à Paris les attributions dévolues au représentant de l'Etat dans le département lorsque l'état d'urgence sanitaire est déclaré ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** - A compter du 18 janvier 2021, les centres figurant en annexe I, et à compter du 1<sup>er</sup> février 2021, les centres figurant en annexe II du présent arrêté sont désignés pour assurer la vaccination sur le département de la Seine-Saint-Denis dans le cadre de

la campagne de vaccination contre la covid-19 organisée dans les conditions prévues à l'article 53-1 du décret du 29 octobre 2020 susvisé.

**Article 2 :** Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3 :** Le sous-préfet, directeur de cabinet et le directeur général de l'agence régionale de santé d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Saint-Denis et consultable sur le site de la préfecture : <http://www.seine-saint-denis.gouv.fr>.

Fait à Bobigny, le 14 janvier 2021

Le préfet



Georges-François LECLERC

**ANNEXE I**

**Liste des centres désignés pour assurer la vaccination sur le département de la Seine-Saint-Denis dans le cadre de la campagne de vaccination contre la covid-19 à compter du 18 janvier 2021**

	<b>ouverture le 18/01/2021</b>	<b>ADRESSES</b>
<b>Arrondissement du Raincy</b>	<b>Sevrans</b>	Centre de vaccination adossé au centre hospitalier universitaire René Muret sis Avenue du Dr Schaffner, 93270 SEVRANS
	<b>Montfermeil</b>	Centre de vaccination adossé au groupe hospitalier intercommunal Le Raincy-Montfermeil sis 10 rue du Général Leclerc 93370 MONTFERMEIL
	<b>Aulnay-sous-Bois</b>	Centre de vaccination adossé au centre hospitalier intercommunal Robert Ballanger (CHIRB) d'Aulnay-sous-Bois, sis à la maison médicale de garde sise dans le CHIRB, Boulevard Robert Ballanger - 93602 AULNAY-SOUS-BOIS cedex
	<b>Drancy</b>	Espace culturel du Parc, 120 rue Sadi Carnot et 1 place Maurice Niles, 93700 DRANCY
	<b>Neuilly-sur-Marne</b>	salle des fêtes Marcel Pagnol, 3 rue de Berry, 93330 NEUILLY-SUR-MARNE
	<b>Livry-Gargan</b>	Résidence Jean Lebas, salle Emile Guichard, 40 rue Saint-Claude, 93190 LIVRY-GARGAN
	<b>Noisy-le-Grand</b>	annexe du collège international, 1 allée Christophe Colomb, 93 160 NOISY-LE-GRAND
<b>Arrondissement de Saint-Denis</b>	<b>Saint-Denis</b>	Centre de vaccination bi-sites adossé au centre hospitalier de Saint-Denis sis : - 11 Rue Danielle Casanova, 93205 SAINT-DENIS, - 2 Rue du Docteur Delafontaine, 93200 SAINT-DENIS
	<b>Saint-Denis</b>	Auberge municipale, 2 avenue du Colonel Fabien, 93200 SAINT-DENIS
	<b>Saint-Ouen-sur-Seine</b>	Salle des Fêtes Barbara, 5 rue des Ecoles 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE
	<b>Pierrefitte-sur-Seine</b>	Collège Courbet, 17 rue François Mitterrand, 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE
	<b>Aubervilliers</b>	Centre municipal de santé, 3-5 rue du Docteur Pesqué, 93300 AUBERVILLIERS
	<b>La Courneuve</b>	Centre municipal de santé Salvador Allende, 2, Mail de l'Egalité, 93120 LA COURNEUVE
<b>Arrondissement de Bobigny</b>	<b>Bobigny</b>	Centre de vaccination adossé au centre hospitalier universitaire Avicenne sis 125 rue de Stalingrad, 93 000 BOBIGNY
	<b>Bondy</b>	Centre de vaccination adossé au centre hospitalier universitaire Jean Verdier sis Avenue du 14 juillet - 93143 BONDY
	<b>Montreuil</b>	Centre de vaccination adossé au centre hospitalier André Grégoire sis 56 Boulevard de la Boissière 93100 MONTREUIL
	<b>Pantin</b>	Centre municipal de santé, Espace Cocteau, 10-12, rue Cornet, 93500 PANTIN

**ANNEXE II**

**Liste des centres désignés pour assurer la vaccination sur le département de la Seine-Saint-Denis dans le cadre de la campagne de vaccination contre la covid-19 à compter du 1<sup>er</sup> février 2021**

	<b>ouverture le 01/02/2021</b>	
<b>Arrondissement du Raincy</b>	<b>Clichy-sous-Bois</b>	Salle Charlotte Petit, Place du 11 novembre 1918 93390 CLICHY-SOUS-BOIS
	<b>Le Raincy</b>	Espace Raymond Mege, 72 allée du Jardin Anglais, 93340 LE RAINCY
	<b>Tremblay-en-France</b>	Gymnase Guimier, 72 avenue Gilbert Berger, 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE
	<b>Le Bourget</b>	Collège Didier Daurat, 3-5 rue des Jardins, 93350 LE BOURGET
	<b>Rosny-sous-Bois</b>	Hôtel de Ville, 20 rue Claude Pernès, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS
<b>Arrondissement de Saint-Denis</b>	<b>Epinay-sur-Seine</b>	Espace Lumière, 6 avenue de Lattre de Tassigny, 93800 EPINAY-SUR-SEINE
	<b>Stains</b>	Centre municipal de santé, 6 avenue Paul Vaillant-Couturier, 93240 STAINS
<b>Arrondissement de Bobigny</b>	<b>Romainville</b>	Centre municipal de santé, 91 rue Saint-Germain 93230 ROMAINVILLE
	<b>Bagnolet</b>	Gymnase Maurice Baquet, 12, rue Julian Grimau, 93170 BAGNOLET
	<b>Montreuil</b>	Hôtel de Ville, 1 place Jean Jaurès, 93100 MONTREUIL